

PROCEDURE

Bulletin à compléter ci-après et à renvoyer à :

Nota : ce bulletin est exclusivement réservé aux adhérents UNSFA à jour de leur cotisation, en complément à leur connexion de base.

1• L'adhérent remplit le présent bulletin sur toutes ces rubriques et le renvoie au Club ARCHI Info à l'adresse ci-contre.

2• A la réception de cette demande, le Club ARCHI Info ouvre un compte correspondant à l'adhérent sur Archilink. Il lui transmet un kit de connexion comprenant un CD complet ainsi qu'un identifiant et mot de passe personnel.

3• L'adhérent peut alors se connecter au serveur et bénéficier de tous les services actuels et à venir. Le départ des règlements a lieu le mois suivant cet enregistrement d'inscription

**Club ARCHI Info
BP 53 671
54096 NANCY Cedex**

BULLETIN D'ADHESION

Merci de compléter toutes les rubriques

Je soussigné (e)

Mme Mlle Mr

Nom :

Prénom :

Titre :

Agence :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

E-mail :

reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion au Club ARCHI Info et souhaite bénéficier de l'abonnement à ARCHILINK PRO - UNSFA

Cotisation année en cours = 15 E/mois

(nota : abonnement normal actuel 25 E/mois)

Je souhaite que mes cotisations, dues au titre de cette adhésion, soient prélevées mensuellement.

Je complète et signe l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joins un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne.

A

le

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

n° national d'émetteur : 486423

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous prélèvements ordonnés par le Club ARCHI Info. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Club ARCHI Info

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	ORGANISME CREANCIER												
Nom : Prénom : N° Rue Code postal Ville	Club ARCHI Info 24 rue du Haut Bourgeois BP 53671 54096 NANCY CEDEX												
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER												
<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td align="center" colspan="2">Codes</td> <td align="center">Clé</td> </tr> <tr> <td align="center">Etablissement</td> <td align="center">Guichet</td> <td align="center">N° de compte</td> </tr> <tr> <td align="center">R.I.B</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; height: 15px;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; height: 15px;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; height: 15px;"></td> </tr> </table>	Codes		Clé	Etablissement	Guichet	N° de compte	R.I.B					 N° Rue Code postal Ville
Codes		Clé											
Etablissement	Guichet	N° de compte											
R.I.B													

A le Signature :

Merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB ou RIP ou RICE)

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-010 du 01/04/80 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

OBJET

Le présent bulletin est destiné à **adhérer au Club ARCHI Info** et ouvre l'accès aux services d'ARCHILINK-PRO. L'adhésion au Club ARCHI Info est conforme aux statuts de cette association loi 1901 dirigée par un Conseil d'Administration bénévole élu par ses membres fondateurs et adhérents.

Par cet acte, l'adhérent accède aux **droits d'usage des outils** mis en place par l'organisation. Il s'engage aussi à contribuer à l'amélioration de ceux-ci en formulant toutes remarques ou suggestions constructives, mais également en versant au Club tout document dont il estimerait l'usage pertinent pour l'association. Ces fichiers doivent être libres de droit et seront rendus impersonnels avant leur éventuelle diffusion.

CONTENUS PRINCIPAUX

Adhésion au club pour ARCHILINK base

L'accès de base à ARCHILINK est destiné aux **organisations professionnelles**, ou à **tous groupes constitués**. A destination exclusive de leurs adhérents, il leur fait bénéficier des **fonctionnalités avancées de messagerie** personnelle, associées à des **forums d'échanges** ciblés, à des **espaces collaboratifs** paramétrables à souhait, des **centres de ressources** organisés et durables.

Cette adhésion doit être souscrite directement par l'**organisation professionnelle** en partenariat avec le Club ARCHI Info. Les services d'ARCHILINK de base comprennent notamment :

- La **connexion personnalisée** pour chaque adhérent avec des droits paramétrables suivant ses fonctions.
- Une **boîte à lettre personnelle** pour chacun, compris revoie automatique possible vers sa BAL courante (ou inversement)
- L'usage des **cartes d'adresses** personnels, des **listes de diffusion** partagées, de l'**annuaire** général public.
- La participation aux **forums d'échanges ciblés** initiés librement par son organisation professionnelle.
- L'accès à tous les **centres de ressources** mises en ligne simplement par les organisations ou leurs délégations.
- La fourniture et l'usage du **logiciel FirstClass** (pour Mac, PC, Linux, iPhone, iPad...)
- un accès complet par tous types de navigateurs connectés à **internet** en adsl, wifi, 3G, Edge...
- L'accès à l'**assistance** en ligne par le réseau et par tél/fax/visio conférence avec l'animateur du club.

Adhésion au club pour ARCHILINK PRO

L'accès à ARCHILINK PRO est destiné aux **Architectes en situation professionnelle**.

Il élargit l'usage de tous les services d'ARCHILINK base aux **meilleurs outils de production** disponibles à ce jour en ligne. Ceux-ci **évoluent régulièrement** avec les améliorations techniques, les développements informatiques, les documents ou outils d'agence communiqués, les demandes des adhérents...

Les services actuels d'ARCHILINK PRO comprennent notamment **en supplément à la version de base** :

- l'usage de la **mailbox PRO** avec son propre nom de domaine "monNom@monAgence.com"
- la **publication web** instantanée et sans limite
- les **batibox** collaboratifs pour 3 projets simultanés
- la **sauvegarde** par simple glisser et déposer
- les **documents partagés** accessibles à d'autres
- les **documents métier** (voir extrait ci-contre ->)
- les **calendriers et tâches**, personnels ou de groupes
- Les **mémos** et toutes ses fiches assistances en ligne
- Le **site web pré-formaté** sur son nom d'agence
- La **réplication** vers son bureau hors ligne portable
- L'abonnement à un serveur de **visio-conférence**
- Le partage de **toutes ressources possibles ...**

Extrait documents métiers disponibles à ce jour sur ARCHILINK PRO :

Contrats publics et privés. Méthode d'estimation des honoraires.

Comptabilité analytique d'affaires. Déclarations administratives DC. CCAG-MI. CCAP, Descriptifs CCTP TCE. Devis DQE concept. Estimatifs ratios.

Formulaires PC. Tableau SHON. Notice handicapé. Notice sécurité.

Pré-dimensionnement structure, charpente, chauffage, éclairage.

RPAO. Marchés travaux. Certificats paiement. Planning. Contrats SPS, OPC...

CONDITIONS FINANCIERES

Cotisation

L'adhésion au Club ARCHI Info est soumise à une cotisation mensuelle.

Son montant actuel pour l'année en cours est de : **25 euros / mois**

TVA

Le Club ARCHI Info n'est pas soumis à TVA en vertu de l'article 293 B du CGI. Ce prix est donc **net**.

Règlement

Le versement de la cotisation est effectué par **prélèvement automatique** mensuel. Remplir autorisation jointe.

Justificatif comptable

Le Club ARCHI Info transmettra en décembre de chaque année un justificatif comptable de l'adhésion reprenant le montant total de la cotisation versée ainsi qu'un prévisionnel sur l'année suivante.

Révision de prix

Le Club ARCHI Info pourra réviser ses tarifs d'adhésion (à la hausse comme à la baisse) annuellement conformément à ses statuts. Il en informera l'adhérent en fin d'année civile (Décembre) pour l'année suivante.

Durée

L'adhésion n'est soumise à **aucun engagement de durée**. L'adhérent pourra arrêter son abonnement par simple courrier. Le Club pourra aussi interrompre ou modifier ces services si son Conseil d'Administration le décide. L'une ou l'autre de ces interruptions ne pourra conduire à des indemnités pour l'autre parti, chacun étant lié par le seul acte d'adhésion libre.

LIMITES DE RESPONSABILITES

Le Club ARCHI Info met à disposition un serveur central doté d'outils de sécurité et de sauvegarde, hébergé chez un provider professionnel. Il ne peut cependant pas garantir une disponibilité sans faille, ni des risques de destruction de données. L'adhérent reconnaît être informé de ces risques et prendra toutes dispositions utiles pour les limiter par des copies internes. Il s'interdit de porter plainte contre le Club ARCHI Info quelque soit la difficulté possible rencontrée. Il n'existe pas d'autre recours possible contre le Club que la possibilité pour l'adhérent de rompre son abonnement à tout moment et sur simple lettre informant de sa décision.